

Mairie de Bayonvillers

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 janvier 2024

L'année deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Bayonvillers s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bayonvillers, sous la présidence de M. Xavier PALPIED, Maire.

La séance est ouverte à 19 heures 30 minutes.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Étaient présents : M. Fabrice BÉCU, Mme Marie-Thérèse CZUJOWSKI, M. Sylvain DERAÈVE, M. Nicolas DILLIES, Mme Amélie DUMONTIER, M. Claude FOUCART, Mme Jeanine MARMIGNON, M. Xavier PALPIED, M. Florent TERRIER et Mme Céline SZYMUSIAK (arrivée en cours de séance)

Excusés/ absents : Mme Marie ROUSSELLE, M. Claude FOUCART

Nicolas DILLIES est désigné secrétaire de séance. Après lecture par Nicolas DILLIES du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur PALPIED demande l'accord des élus pour l'ajout de points à l'ordre du jour :

- Finances – renouvellement du dispositif d'incitation au compostage : participation de la Commune pour l'achat d'un composteur,
- Finances – projet de réhabilitation de la mairie : demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – exercice 2024

Le conseil accepte cette demande.

1. Finances tarif location de la salle polyvalente

Comme évoqué lors de nos dernières réunions, Monsieur PALPIED propose de revoir les tarifs de la salle. Il rappelle que cette réflexion est aujourd'hui essentielle au regard des charges d'entretien courant sur ce bâtiment, mais aussi d'aménagement important à prévoir dans l'avenir.

Il ajoute qu'actuellement, la salle dispose d'un système de chauffage coûteux qui ne répond plus aux normes et obligations en matière d'économie d'Énergie. Il ajoute que les menuiseries sont en simple vitrage. Il conviendra dans un avenir proche d'ouvrir une réflexion importante sur ce bâtiment au regard des obligations pour les ERP. M. PALPIED précise qu'il a sollicité une étude thermique auprès de la FDE dans le cadre de notre conventionnement récent au titre de la Transition et Efficacité énergétique.

Aujourd'hui, l'axe de réflexion porte sur la tarification de la salle.

Il suggère de réévaluer à la hausse le tarif aux habitants de 100 € à 160 €, mais aussi pour les extérieurs de 280 € à 300 €. Ce tarif comprendrait également le prêt de vaisselle. Les charges d'électricité resteraient à 0.19 € / kWh. La caution est de 305 €

Les débats sont ouverts :

M. BECU évoque les charges d'entretien courantes et celles plus importantes à venir. Il est fait constat que cette salle est majoritairement louée par les habitants du village.

Mme MARMIGNON propose de revoir le tarif des extérieurs, mais pas forcément celui des habitants. Elle ajoute qu'il conviendrait peut-être de mettre en place un forfait pour le prêt de tables et bancs aux habitants. Mme MARMIGNON précise que cette idée émerge suite à des remarques de Bayonvillois. Pour plus de précision, elle évoque des interrogations soulevées par certaines habitantes quant à l'utilisation de l'indemnisation versée notamment pour les éoliennes. Elle se dit inquiète des retours des habitants.

Il est indiqué que les habitants peuvent venir à la rencontre des élus pour répondre à leur interrogation. Monsieur PALPIED précise que les petites communes sont souvent confrontées à des difficultés financières allant parfois jusqu'à un placement sous tutelle. Il appartient aux élus encore plus de nos jours au regard de la situation générale d'être vigilants sur les finances de leur commune. La Commune de Bayonvillers se porte bien financièrement et ne présente pas de problème particulier. Cependant, au regard des financements nécessaires pour tout projet de rénovation, il convient de rester prudent.

Il est précisé que les locations de salle sont les seules recettes de la Commune en dehors des dotations et impôts et loyers au titre des fermages. Force est de constater qu'aujourd'hui les tarifs de la salle sont bien en dessous des tarifs moyens sur le territoire voisin et surtout en dessous des charges d'entretien courantes.

Mme Szymusiak évoque la possibilité de mettre en place un forfait vaisselle.

M. Bécu présente des tarifs appliqués par les communes voisines. Il ajoute que la Commune devrait revoir plus régulièrement les tarifs et cela afin d'éviter une forte augmentation d'un coup.

Lors des échanges, les élus suggèrent la mise en place d'une augmentation plus progressive de 15 € / an.

Après débat, le conseil à l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs de la salle à partir du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

- Bayonvillois : 150 € couverts compris
- Extérieurs : 300 € couverts compris
- Caution : 400 €
- Les charges d'électricité restent à 0.19 €/ kWh

2. Finances – projet de réhabilitation de la mairie : demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – exercice 2024
--

Le président présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet concernant le bâtiment de la mairie : restructuration, mise en conformité accessibilité PMR, rénovation énergétique et utilisation de matériaux bio sources

Pour un montant de travaux estimé à 500 333 € HT

Correspondant au devis présenté par : l'entreprise MPI à Amiens (Somme) pour la phase 1 d'un projet global de réhabilitation ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État à hauteur de 397 611 € et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention État DETR : 147 469 €
- Subvention État Fonds vert : 187 000 €
- Subvention Conseil départemental de la Somme : 63 142 €

Part revenant au maître d'ouvrage :

- Fonds propres : 102 722 €

Le conseil donne pouvoir au Maire pour solliciter une aide financière auprès de l'état au titre du dispositif fonds vert et du département au titre de l'appui aux collectivités.

3. Finances – renouvellement du dispositif d'incitation au compostage : participation de la Commune pour l'achat d'un composteur

Dans le cadre de la nouvelle réglementation nationale en matière de tri sélectif et plus particulièrement l'obligation de compostage des foyers en 2024, Monsieur le Maire propose de reconduire le dispositif communal d'aide à l'achat de composteur.

Actuellement, il est possible aux habitants du territoire Terre de Picardie d'acquérir un composteur pour la somme de 20 € d'une contenance de 600 litres. Une formation est réalisée par le SIMTOM lors de l'achat.

En 2021, une aide financière à hauteur de 50 % était possible pour les habitants de Bayonvillers qui investissaient dans un composteur de la Cdc Terre de Picardie.

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé du Maire, Après retrait de l'ordonnateur, Après en avoir délibéré :

- Approuve le renouvellement de l'aide financière aux habitants de Bayonvillers qui souhaitent acquérir un composteur de la Cdc Terre de Picardie,
- Fixe la subvention à hauteur de 50 % du prix d'achat global,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rattachant à cette opération.

Une information sera réalisée prochainement aux habitants avec une date limite de commande directement auprès de la mairie. Il est proposé fin février. Monsieur PALPIED en profite pour évoquer l'état d'avancement de l'instauration de la tarification incitative sur le territoire de la Cdc Terre de Picardie.

Pour mémoire, la tarification incitative désigne les dispositifs de facturation de la gestion des déchets où le montant de la facture varie en fonction de la quantité de déchets produite par chaque habitation. Ce système repose sur l'introduction dans la facturation d'une part variable, dite "incitative" car elle a pour objectif d'inciter les citoyennes à réduire leur production de déchets (permettant ainsi de réduire le montant de cette facturation).

4. Questions diverses

- ✓ Tri sélectif à la salle polyvalente : il est évoqué de mettre en place un composteur à la salle polyvalente. Afin de faciliter le tri des déchets, Mme Szymusiak suggère la mise en place de 3 poubelles dans la salle avec un code couleur pour chaque type de déchets et un petit mémo tri sous la forme d'affiche. Cette proposition est validée par l'ensemble des élus.
- ✓ Noël 2024 : il est proposé de fixer la date du dimanche 15 décembre 2024 pour l'organisation de l'opération du Noël des enfants 2024. Il est fait retour de ce temps fort sur 2023. Afin d'éviter certains abus sur la remise des cadeaux, pour cette année, les cadeaux seront donnés aux enfants uniquement le jour de l'animation. Plus de retrait possible en mairie.
- ✓ Sonorisation église : M. DILLES consulte M. PALPIED pour avoir un ordre d'idée concernant les tarifs d'une petite sono. Ce point sera à étudier de façon plus approfondie sur 2024. M. TERRIER évoque la possibilité de mettre en location du matériel type sono aux habitants sur la même base que la location d'un barnum. Il est répondu que cette option est difficile vu la

fragilité du matériel.

- ✓ Comité des fêtes : M. BECU sollicite auprès des élus une aide dans le cadre de l'opération Galette des rois sur Bayonvillers organisée par le Comité des fêtes. La distribution aura lieu le 20 janvier dès le matin. Il ajoute qu'il s'agit d'une demande non obligatoire. M. PALPIED en profite pour rappeler l'importance de la mobilisation des habitants pour le maintien de la vie associative dans notre village.
- ✓ Remerciement : Mme MARMIGNON donne retour d'un message de Mme CARTER Marthe. Celle-ci tient à remercier le CCAS, la Commune et le Comité des fêtes pour le colis dont elle a été destinataire.

Plus de questions n'étant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire tient à remercier les participants et lève la séance à 21 h 15

Le secrétaire


N. DILLIES

Le Maire,

Xavier PALPIED.

